PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 25 AOÛT 2026 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Madame Judith Philippe, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Madame Sarah De Baets, Conseillers;
Monsieur Vincent Noteboom, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;
Excusés :
Monsieur Jérôme Urbain, Madame Marine Vilbajo, Conseillers;

Conseil communal du 25 août 2026

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Notification de l’approbation après réformations des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l’exercice 2026 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 26 mai 2026, par laquelle le Conseil communal a voté la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026, a été approuvée après réformation par le Vice-président et Ministre du territoire, des infrastructures, de la mobilité et des Pouvoirs Locaux.

Prise de connaissance

2. Notification de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2025 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 26 mai 2026, par laquelle le Conseil communal vote les comptes annuels de l’exercice 2025, a été approuvée par le Vice-Président et Ministre du territoire, des infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux, en date du 23 juillet 2026.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

3. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 2ème trimestre 2026 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 2ème trimestre 2026, en date du 30 juin 2026 L’avoir à justifier et justifié s’élève à 298.612,96 €

Prise de connaissance

4. Parcelles de terrain situées rue Belle-Vau à Epinois cadastrées section B n° 94 et 95 - Convention.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal à savoir marquer son accord sur la convention d'occupation à titre précaire des parcelles situées rue Belle-Vau à Epinois cadastrées section B n° 94 et 95.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

5. Binchèque - Règlement communal relatif aux chèques de soutien aux commerçants locaux - Arrêt

Le Conseil Communal est invité à arrêter un règlement communal relatif à l'octroi de Binchèques pour l'exercice 2026 - approbation

Madame Natacha Leroy :

« On va s'abstenir sur ce point comme nous l'avions fait l'an passé. La prise en charge par la Ville d'un pourcentage des achats n'est pas une aide structurante du commerce, elle est en outre ponctuelle et coûteuse pour produire peu d'effets. Je sollicite les statistiques d'utilisation des chèques par commerces afin de savoir quels sont les magasins auprès desquels sont utilisés les chèques ainsi que les montants qui y sont dépensés. »

Monsieur Laurent Devin :

«Ce qui est bien quand on ne croit pas à la mesure et que ça ne fonctionne pas comme nous pourrions le souhaiter, c'est que ça ne coûte pas cher et ça ne nous a pas coûté cher, effectivement. Ce n'est pas une grande dépense. On peut le regretter, on peut s'en réjouir. Mais donc, Madame Alongi, nous vous écoutons sur les Binchèques. »

Madame Marjorie Alongi :

« Donc non, par rapport aux Chèques sports, les Binchèques n'ont pas très bien fonctionné. Est-ce que c'est par rapport au pourcentage ? Peut-être.
Ici, j'ai des chiffres. Il y a eu 703 chèques qui ont été émis pour un montant de 47 650 euros, ce qui représente pour la Ville un coût de 10%, soit 4 765 euros sur les 50 000 euros. C'est pour cela que pour cette prochaine édition, on a doublé la quotepart de la Ville, donc à 20 %, pour voir si ça les rends plus attractifs.»

Madame Natacha Leroy :

« Et au niveau du public cible ? A qui profitent réellement ces chèques ? »

Monsieur Laurent Devin :

« Madame Leroy, vous savez bien que les statistiques seront anonymes.

Ici, c'est la légalité des choses. On n'est pas sur Facebook. On pourra donner les types de commerces, on ne pourra pas vous dire c'est tel commerce ou tel ou tel. Après, vous connaissez quelques commerçantes, elles peuvent vous dire si ça a bien fonctionné chez elles. Le temps de passer un coup de téléphone, par exemple, vous saurez si oui ou non, mais ça c'est la personne qui vous en parle ou pas. Ça va? Donc, en l'occurrence, si vous pouvez prendre note le nombre de chèques vendus 703, la valeur des chèques vendus 47 650 euros à charge de la ville, 4 765 euros sur un montant total de 50 000 euros disponibles.
Vous retrouverez au compte un crédit non consommé de 45 335€ qui viendront de cette mesure C'est pour cela qu'ici, il y a eu une véritable discussion, parce que ça n'a pas rencontré son public très clairement et donc on a choisi une période dans l'année plus propice parce que sinon ça donnait l'impression qu'on utilisait ça quand on voulait et un pourcentage à vingt pour cent, donc le double par rapport à ce qui était proposé l'année passée. Rappelez-vous, vous étiez échevine du commerce au moment du Covid, c'était 20 %. Et comme on l'a fait déjà plus tôt cette année, à la suite de cette opération, il y aura encore une analyse, une évaluation et on verra ce que l'on fera en la matière. Voilà. Vous avez l'ensemble des renseignements nécessaires. On peut vous envoyer les types de commerces. »

Pour: 22
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI, Sarah De Baets
Abstentions: 7
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

6. Démolition du bâtiment SAR/LS304 dit "Hôtel des Remparts" et fermeture du site - Rue Saint-Paul n° 28 - 30 à 7130 Binche - Approbation des conditions et du mode de passation.

Dans le cadre du marché « Démolition du bâtiment SAR/LS304 dit "Hôtel des Remparts" et fermeture du site - Rue Saint-Paul n° 28 - 30 à 7130 Binche », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3544 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Démolition du bâtiment SAR/LS304 dit "Hôtel des Remparts" et fermeture du site - Rue Saint-Paul n° 28 - 30 à 7130 Binche ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 170.965,32 € hors TVA ou 206.868,04 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2026, article 923/723-60 (n° de projet 20260026).

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Donc voilà, l'hôtel des Remparts, ce n'est pas la première fois qu'on en parle ici sur différents sujets. En tout cas, sur le sujet qui nous intéresse ici, j'avais déjà posé quelques questions sur le devenir du lieu. Alors, on m'a bien répondu à l'époque avec une allégorie cycliste. Je n'avais pas trop bien saisi, désolé, le cyclisme, ce n'est pas pour tout le monde. Donc en fait, je souhaiterais simplement savoir, et je pense que je ne suis pas le seul, finalement, maintenant qu'on avance dans le projet, on fait un cahier des charges, on va démolir le lieu, donc très bien, mais qu'allons-nous faire? Du passé, faisons table rase, dites-vous parfois, mais très bien, mais qu'allons-nous

refaire à cet endroit? Je pense que ça intéresse pas mal de gens. On est quand même sur une des entrées de la ville. Et en termes de cahier des charges, j'ai jeté un petit coup d'œil. Donc c'est bien. Je vois que la maison du voisinage est bien identifiée dans les plans. Par contre, il faudra peut-être préciser à la personne qui, au moins, l'entreprise qui remportera le marché, que les accotements sont assez fragiles. Peut-être d'y porter une attention assez particulière au niveau du charroi et des éventuels travaux qui seraient menés au niveau des accotements de l'hôtel des Remparts pour éviter de se retrouver encore avec des trous. Ce serait pas mal. Donc voilà, bref, que va-t-il advenir de l'espace? Merci.»

Monsieur Laurent Devin :

« L'allégorie cycliste, vous n'y comprenez pas grand-chose. Pourtant, c'est simple. Le cyclisme, pour avancer, il faut pédaler. Simple. Basique. L'allégorie, ce sont des images. Et donc, en l'occurrence, je dis c'est comme si un coureur cycliste gagnait une étape et que vous lui disiez « Tiens, que pensez-vous du prochain tour? » Il vous répondrait probablement : « Écoutez, je viens de gagner le Tour de France, laissez-moi un peu tranquille par rapport au Tour d'Espagne. » Vous voyez. Pogacar a répondu exactement cela. Et aujourd'hui, il gagne avec 2min40 d'avance, il a déjà 3 min40 d'avance. Ce n'est pas parce qu'il ne vous répond pas à ce moment-là qu'il ne sait pas vraiment ce qui va se passer après et qu'après il réussit. Allégorie cycliste.
En l'occurrence ici, le travail qui est proposé, c'est la démolition du bâtiment. Il faut commencer par l'achat du bâtiment. Ça n'a pas été simple. La deuxième étape, c'est la démolition du bâtiment. Et la troisième étape, c'est de découper en deux lots, un lot pour ne pas laisser une dent creuse et donc construire un bâtiment, nous allons nous tourner vers le privé pour pouvoir appeler les ressources du privé. Je crois que le public seul ne peut pas tout faire et qu'il faut pouvoir libérer le capital et les investissements privés au maximum de ce qu'ils peuvent faire. Et puis dans un deuxième lot, c'est du parking qui sera proposé effectivement. Et donc on va voir dans le cadre de l'offre qui va être faite par la Ville de Binche par rapport à l'achat de ce bâtiment, ce qu'il peut y avoir. Beaucoup de gens cherchent un parking, ça nous le savons bien. Des personnes cherchent également à pouvoir disposer de bâtiments. Et donc on va vers deux lots à mettre à disposition, un lot à tout le moins pour le privé, le deuxième lot pour le parking. Je pense qu'il n'est pas encore en train d'être vendu. Si vous voyez ce que je veux dire, peut-être que la Ville de Binche va se le réserver exclusivement pour après en faire bon usage. »

Monsieur Alexandre Rombaut :

« Le coureur cycliste a quand même réfléchi au Tour d'Espagne entre-temps, donc je l'en remercie. Juste, petite question, cerise sur le gâteau, en termes de temporalité, vous avez déjà un peu une idée, absolument pas à ce stade ? »

Monsieur Laurent Devin :

« Pas encore »

Accord à l'unanimité

7. Réfection de la toiture de la buvette de la RUSB à Leval-Trahegnies - Procédure d'urgence en vertu de l'article L1311-5 §1er du CDLD - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans le cadre du marché "Réfection de la toiture de la buvette de la RUSB à Leval-Trahegnies - Procédure d'urgence", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux en vertu de l'article L1311-5 §1er du CDLD.

- approuver le cahier spécial des charges réf. 3599 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Réfection de la toiture de la buvette de la RUSB à Leval-Trahegnies - Procédure d'urgence”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 71.697,85 € hors TVA ou 86.754,40 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2026, article 124/723-60 (n° de projet 20260011).
- augmenter ce crédit lors de la modification budgétaire extraordinaire n°2 de l’exercice 2026.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

8. Déclassement du véhicule du service des travaux de marque « Renault Clio » immatriculé « YFR213 » – Décision

Dans le cadre du déclassement du véhicule du service des travaux de marque « Renault Clio » immatriculé « YFR213 », le Conseil communal est invité à :
- procéder au déclassement du véhicule de marque « Renault Clio – Voiture tourisme » immatriculé « YFR213 », numéro de châssis « VF1CB8M0539397177 », première mise en circulation le 15 avril 2008, portant le numéro de compte particulier comptable 053220000000057.
- charger le Collège communal d’exécuter la décision du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

9. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - 92 périodes par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°18, par laquelle il est invité à se prononcer sur l'attribution de 92 périodes par semaine de cours à charge de la Ville, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, afin de pallier les différents besoins de l'enseignement dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

10. Enseignement Maternel - Année scolaire 2025-2026 - Création de 5 demi-emplois d'institutrice maternelle et de 8 périodes de psychomotricité à partir du 27 mai 2026 dans diverses implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 juin 2026, point n°26, par laquelle il est invité à procéder à la création de 5 demi-emplois d'institutrice maternelle et de 8 périodes de psychomotricité, à partir du 27 mai 2026, dans diverses implantations des écoles Binche 1, 2, 3, 4, 7 de l'enseignement maternel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

11. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Règlement de travail des membres du personnel directeur, enseignant et assimilé - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement de travail des membres du personnel directeur, enseignant et assimilé de l'enseignement fondamental officiel subventionné, à partir de l'année scolaire 2026-2027 et suivante.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

12. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2025/2026 - Prise de connaissance du procès-verbal du Conseil des études du 1er juillet 2026

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des études, du 1er juillet 2026, de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

13. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2025/2026 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2026

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche qui s'est tenue le 2 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

MOBILITE

14. Mobilité - Règlement complémentaire instaurant un passage pour piétons à Leval-Trahegnies, route de Charleroi, N90, BK 20.242

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un passage pour piétons à Leval-Trahegnies, route de Charleroi, N90, BK 20.242

Accord à l'unanimité

TOURISME

15. Avis relatif à la demande de certification de l'ASBL Office du Tourisme de Binche

Il est demandé au Conseil communal d'émettre un avis favorable à la demande de certification de l'ASBL Office du Tourisme de Binche auprès de Tourisme Wallonie, conformément aux dispositions du Code wallon du Tourisme.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

16. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2026. - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 25 juin 2026.

Divers :

Madame Natacha Leroy :

« Le groupe MR-CI souhaite faire le point sur les gros dossiers en cette reprise, et plus particulièrement en ce qui me concerne, le dossier Atelier des Remparts? Où est-ce qu'on en est dans la procédure de recours, où on en est avec le Conseil d'État ? Si les contacts avec le privé, que ce soit le développeur pour les commerces ou alors les immeubles d'habitation, les appartements, les immeubles d'appartement, savoir si tout le monde est toujours bien dans le bateau. Et à un moment donné, parce qu'on voit que c'est quand même l'impression extérieure que rien à faire, ça ne bouge pas. Est-ce qu'à un moment donné, d'autres pistes de projets sont envisagées ou si on continue toujours avec le même projet et que ce projet avance réellement. »

Monsieur Frédéric Maghe :

« Je continue avec les grands projets. Après l'Îlot des Remparts, l'Académie donc on voit que ça pousse. Ça pousse même très haut. Donc on voulait juste voir où on en était, dans les délais, est-ce qu'il y a des problèmes éventuels ou est-ce que tout est sur les rails est-ce qu'il y a éventuellement un dépassement de temps prévu, un dépassement budget quelquefois prévu enfin bref où est-ce qu'on en est dans ce dans l'édifice, dans l'érection de ce bâtiment? Tant qu'on y est, si vous avez un point quelconque sur les Récollets, ça peut être intéressant, merci. »

Monsieur Cédric Lecocq :

« Oui, c'est pour ouvrir une question sur l'actualité. La commune de Mons, avec la majorité PTB, PS et Ecolo, est revenue sur le ramassage des sacs moka une fois par semaine. J'ai un peu lu l'article, et trouve que c'est positif d'ouvrir un peu cette discussion, d'aller demander justement à HYGEA quelles sont les faisabilités pour la commune de pouvoir revenir sur un ramassage hebdomadaire des sacs moka. J'ai vu aussi que Monsieur Van Houter a aussi réagi dans la presse concernant le fait en disant que vous ne fermiez pas la porte à cette possibilité que vous voulez aussi entamer éventuellement des démarches comme Mons pour voir si c'est faisable ou pas. Je voulais voir un peu votre position là-dessus, l'éclaircir. Que pensez-vous de la démarche de la commune de Mons et êtes-vous faites aussi la même démarche ? Je rappelle également cette discussion du 16 décembre, et je tiens à saluer aussi qu'on a reconnu la faiblesse du système Coût vérité, parce que je félicite quelque part, les habitants qui sont des bons trieurs, qui font beaucoup d'efforts et je trouve ça vraiment encourageant. Rappelez-vous, on avait pris un peu l'exemple de Coca-Cola qui avait été un peu épargné dans le calcul du coût vérité. Et donc voilà, je trouvais intéressant de voir un peu la position du Collège.
Et alors ma deuxième question, par rapport au transfert. Est-ce qu'on a des transferts de personne qui étaient au chômage et qui passent au RIS? Parce qu'on a entendu beaucoup de chiffres, les fameux 30 %, 30 %. Mais on constate que dans pas mal de communes, on en est bien loin. Et donc je voudrais voir quel est l'impact, parce qu'en fait, on renvoie la facture aux citoyens de la commune.
Ça va peut-être pousser à des choix et donc on était curieux de voir si vous aviez éventuellement déjà les chiffres, si pas, on serait vraiment désireux de les obtenir au prochain Conseil Communal, Monsieur le Bourgmestre. »

Monsieur Guillaume Somers :

« Sur l'atelier des Remparts, Madame Leroy, votre question est la suivante est-ce que nous avons des nouvelles du Conseil d'Etat ? Nous n'avons pas de nouvelles du Conseil d'Etat. Pour rappel, le permis a été confirmé par la CRIC, et c'était en 2025. Il y a eu un recours qui a été entrepris par les opposants, les mêmes que sur le permis précédent, auprès du Conseil d'État. Et ce recours au Conseil d'État est pendant avec, à ce stade, aucun rapport qui a été remis par l'auditeur et pas de rapport qui est attendu incessamment sous peu. Du reste, vous savez que les délais pour la remise de ces rapports ne sont pas établis dans une législation quelconque. Il y a des recommandations pour raccourcir ces délais qui ont été pris via la nouvelle législation sur la nouvelle loi organique du Conseil d'Etat, mais ce sont des délais qui ne sont pas de rigueur. J'espère avoir répondu à votre question avec cela. Du reste, nous avons un partenaire qui reste dès lors à bord du projet. »

Monsieur Laurent Devin :

« Il n'est pas question ici de partenaires qui ont quitté le projet.
Les académies, Monsieur Van Houter ? »

Monsieur Kévin Van Houter :

« Pour les académies, je ne sais plus qui avait posé la question dans votre groupe la dernière fois, mais il y avait une même question. Il n'y a pas de changement particulier par rapport à la réponse que j'ai donné la dernière fois, donc le chantier continue sur l'évolution normale. En dehors du coût de ralentissement du début, on n'en reparlera plus. Depuis lors, ça suit son évolution normale. On est toujours dans le calendrier de départ. C'est toujours le même nombre de jour. Il y a, bien entendu, comme dans tout grand projet, toujours certains avenants qui apparaissent, c'est normal. Mais grâce au suivi hebdomadaire dont j'ai déjà parlé la dernière fois de notre service technique, que je remercie encore pour son excellent travail, de vérifier que le strict minimum et obligatoire. Il y a des choses inhérentes à tout chantier qui apparaissent, mais pour le moment, on reste dans ce qui est prévu. Hors des différents petits amendements qui ont été nécessaires au fur et à mesure du projet, comme vous l'avez dit, ça monte bien et ça évolue dans le bon sens au niveau du timing. Le nombre de jours qu'ils ont est un nombre de jours fixes et impératifs donc il faut vraiment des bonnes raisons pour pouvoir y déroger, ce n'est pas le cas pour le cas pour le moment. Je ne dis pas que ça ne viendra pas plus tard, je ne le souhaite pas, mais pour le moment, on reste dans le calendrier initialement établi. »

Monsieur Laurent Devin :

« Sur les récollets, rétroactes, Madame Valérie De Bue, Ministre de tutelle, a offert une seconde chance à l'Église des Récollets. Depuis lors, il n'y a eu aucun projet déposé sur la table, financé, budgété. La nouvelle Ministre, Madame Lecrenier a commandité une note à son administration. La note de l'administration, je pense, doit pouvoir être discutée au regard de l'avis de la Commission nationale de sites et fouilles.
Entre-temps, la Ville de Binche continue à assurer la sécurité et j'ai enjoint Monsieur le Directeur général de prendre toutes les mesures d'inspection et de sécurisation nécessaire, comme je lui demande tous les six mois.
Sur la collecte des déchets, Monsieur Van Houter ? »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Oui, avec plaisir, je vais répondre. Au niveau de l'article, le résumé qu'il en a fait n'est pas tout à fait exactement ce qu'il a écrit. Je ne l'ai pas sous les yeux, mais je sais très bien ce que j'ai dit. La première chose que j'ai dit, c'est qu'il ne nous appartenait pas à nous de nous opposer à une volonté d'une autre ville. Chacun fait ce qu'il veut sur son territoire, et donc libre à eux de continuer les démarches qu'il souhaite faire par rapport à Mons, et on n'a pas à intervenir dans ce débat-là. Ensuite, il y a des débats qui sont HYGEA, où c'est mon collègue Philippe qui siège et qui pourrait compléter mes propos toujours dans le respect du huis clos, mais en tout cas, il y a des débats qui sont menés là-bas. Ce que j'ai dit pour nous, c'est qu'il y a plusieurs difficultés de compréhension. C'est que, un, les moka sont en principe des sacs dans lesquels il n'y a quasiment pas de déchets odorants, puisqu'ils peuvent tous aller dans le sac vert, qui sont déjà ramassés toutes les semaines. Ensuite, ce que j'ai également dit, c'est que tout le monde, n'importe quelle ville, nous aussi, si on nous dit demain qu'on peut avoir plus de services sans payer un euro de plus, on ne dira pas non. Qui va dire non? Par contre, si on explique aux gens qu'on peut avoir un service en plus, mais que cela coûtera autant en plus, je ne suis pas sûr que tout le monde voudra ce service, parce que c'est les citoyens qui vont le payer, puisque dans la situation d'aujourd'hui, le coût vérité n'a toujours pas évolué malgré les démarches parlementaires qui sont faites pour modifier le cadre du coût vérité en faisant notamment contribuer les producteurs de déchets, les entreprises, etc., dans le calcul du coût vérité et pas uniquement faire reporter tout sur le dos du citoyen. Le jour où cette situation-là évoluera, ça aura un impact positif sur la taxe poubelle qui est réclamée aux citoyens. Forcément, si jamais il y a du service en plus, mais qui doit être payé vers le citoyen, il faut savoir quel est ce coût. Aujourd'hui, cette information n'existe pas. Si demain, il y a une volonté de retourner à un ramassage toutes les semaines, ça veut dire plus de personnel, plus de camions, plus de dépenses, plus de carburant, etc. Cette facture-là, c'est nous qui allons la payer et quand je dis « nous », ce n'est pas nous, Villes de Binche, c'est nous, citoyens, y compris dans les autres villes. Il faut aussi savoir que chaque ville qui prendra une décision si elle lui permet aura un impact sur les autres. J'ai redonné aussi comme exemple. On a demandé il y a quelques années de pouvoir changer de jour. Rien que le fait de changer du vendredi à n'importe quel autre jour posait problème dans l'organisation HYGEA, puisqu'il fallait que plusieurs autres communes changent en même temps que nous, puisqu'il fallait un équilibre homme-camion. Ce n'est pas juste changer de jour, il faut que les personnes soient disponibles. Voilà ce qui a été dit. Il faut toujours bien savoir si on a un service supplémentaire, quel est le coût qui sera associé à ce service supplémentaire, et il faut être bien conscient qu'au final, c'est le citoyen qui le paiera. Et donc, dans les propositions qui avaient été émises également dans l'article, c'était que notamment parce qu'on a beaucoup de personnes, surtout à Binche, mais on n'est pas encore comme à Mons, qui vivent dans des petits logements ou dans des appartements. C'est mon cas, donc je peux en parler librement. Qu'en effet, stocker plein de sortes de poubelles différentes n'est pas facile. Mais quand on utilise bien chaque sac, on évite certains problèmes. Un des problèmes qui est identifié par certains, et j'en fais partie, c'est que le sac vert est trop petit pour certains usages. Si on pouvait avoir un sac plus grand, avoir les deux choix, un sac plus petit et un sac plus grand. Ça éviterait de se retrouver avec des demi-sacs, ce qui entraîne souvent une mauvaise utilisation chez les gens, ou quand le sac vert est plein, mais que le sac moka ne l'est pas encore, on complète le sac moka avec ce qui aurait normalement été dans le sac vert. Le sac moka coûte plus cher et à l'achat et à l'entretien et au moment où elle va à l'incinérateur. Et donc si, à un moment donné, on a des sacs qui correspondent mieux à la capacité et aux besoins des gens, probablement que ça diminuera encore le nombre de déchets qu'il y aura dans le sac Moka, qui est le plus cher pour la collectivité. C'est le plus cher à traiter. Et donc peut-être que cette solution-là pourrait être aidée. Et ce que j'ai dit également, c'est que plutôt que peut-être généraliser un ramassage toutes les semaines, toute l'année, peut-être que ce n'est pas nécessaire, je laisse Mons interpréter, mais peut-être qu'un ramassage des sacs verts plus fréquents qu'une fois par semaine dans les périodes chaudes, comme on vient d'avoir ici. Là, ça a peut-être plus de sens. Comme dans certains pays, certes, on n'est pas au sud, mais dans certains pays du sud, où les déchets verts sont ramassés plusieurs fois par semaine, peut-être que ça aurait plus de sens

qu'un sac moka, je le répète, dans lequel, en principe, à quelques exceptions près, comme les langes, il n'y a pas de déchets odorants qui doivent aller dans le moka. Si la personne trie bien, au lieu de payer son sac plus d'un euro, elle va payer son sac moins cher, le sac vert, et ce sac-là est ramassé toutes les semaines. Je pense aussi qu'il y a un problème de pédagogie, en partie d'HYGEA mais pas que, qui explique mal et encore aujourd'hui, aux citoyens, comment bien utiliser les différents sacs pour qu'ils payent moins cher et moins cher à la collectivité. Si chacun met vraiment tous les déchets odorants dans le vert, il est difficile, et beaucoup de personnes ont commenté dans le même sens, de comprendre pourquoi il faudrait un ramassage de moka toutes les semaines, puisqu'en fait, ce n'est pas celui-là qui pose problème au niveau odeur ou hygiène, mais c'est le vert, qui est quand même ramassé toutes les semaines, comme avant, et qui est moins cher que l'ancien sac blanc.
Voilà. »

Monsieur Cédric Lecocq :

« D'abord, par rapport à la pédagogie, on a eu, le 16 décembre une présentation d'HYGEA qui disait que, et on peut être fiers entre nous que Binche et les habitants de Binche étaient quasiment premiers, si pas premiers, on pourrait revoir dans le PV, comme quoi ils étaient les meilleurs trieurs. Et donc moi, je trouve ça vraiment très bien.
Donc on peut être fiers que nos concitoyens font vraiment des efforts. Malgré les efforts, on ne va pas redébattre ici, on aura d'autres occasions et d'autres instances de débattre sur l'injustice du coût vérité, mais malgré leurs efforts, la taxe augmente et le service réduit. Et donc ici, je trouve que c'est intéressant la démarche qui est appliquée à Mons, parce qu'il ne dit pas oui ou non, mais il va voir s'il y a une faisabilité en allant voir, justement en demandant des comptes à HYGEA, de mémoire, ou en tout cas le gestionnaire de déchets. Et c'est ma question : est-ce que vous allez entamer, en tout cas par curiosité, la même démarche, ici, pour notre commune, envers HYGEA, voir est-ce que c'est faisable, quels sont les chiffres, et qu'on parle sur du concret, et en plus à récompenser quelque part nos habitants et nos habitantes qui font vraiment l'effort. Donc la question de la pédagogie, je pense qu'on peut toujours faire mieux. Mais je pense qu'on peut quand même déjà leur dire bravo. »

Monsieur Kevin Van Houter :

« Je pense avoir déjà répondu, mais ce n'est pas la réponse que vous attendez. Est-ce que c'est faisable ? Tout est toujours plus ou moins faisable quand on paye. Et donc si HYGEA, les administrateurs d'HYGEA, à un moment donné, disent oui parce que les communes qui veulent le faire assument le coût financier. Le problème, c'est qu'elles ne vont pas l'assumer. Donc si, par exemple, demain, une commune X obtient ce service. Le camion qui va devoir être acheté pour faire ce service supplémentaire, il devrait être payé, mais il va être payé par qui? Uniquement par la Ville qui l'a demandé. Et les autres jours de la semaine, il fait quoi, le camion? Donc, à un moment donné, il y a assez de communes qui ont ce service en plus et qui cotisent ensemble pour payer ce service, il ne serait pas question que les autres communes qui n'ont pas le même niveau de service payent pour une commune qui l'a choisi. Et à Mons, il y a déjà dans le centre-ville, ils ont déjà un ramassage supplémentaire. Et je pense que c'est peut-être là qu'il y a une difficulté, c'est que le centre et l'extérieur payent la même chose, mais ils n'ont pas le même service. C'est toujours de ce genre de débat qu'il doit y avoir. Oui, c'est faisable. Mais ce ne sera pas plus de services pour le prix actuel, ce sera encore plus. Et on l'a redit, je pense, dans le débat qu'on a eu en décembre, pourquoi la taxe, elle augmente ? Il y a plein de facteurs. Il y a des facteurs avec moins de subsides qui arrivent chez HYGEA, la réforme des points APE. Ce n'est pas uniquement le poids du sac poubelle ou le nombre de sacs poubelle qu'on ramasse, c'est toute la structure, les coûts de personnel, les coûts de carburant qui ont augmenté. On voit encore actuellement le prix du carburant et le prix des camions. Le prix d'un camion, aujourd'hui, n'est pas celui d'hier, et les délais de livraison d'un camion, c'est 2 ans, aujourd'hui. Le moment où la commande est passée,

le moment où il arrive, c'est 2 ans. Tous les débats qu'il y aura, ils seront de toute façon sur un très long terme, au minimum pour faire des changements, et qui ne peuvent pas impacter juste une commune toute seule. Clairement, cela impactera d'autres qui devront soit suivre le même mouvement et payer la différence. »

Monsieur Cédric Lecocq :

« Je reste sur ma faim et j'accepte votre réponse, bien sûr, mais je pense que ça méritera d'autres moments pour en reparler, en espérant planter des petites graines pour faire avancer le schmilblick. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur Lecoq, vous avez l'art de poser une question et vous voudriez qu'on vous réponde oui. Je pense que ça peut être vécu quelquefois comme cela.
A la vérité, il y a des publications, des incantations et des demandes. Ça fait partie du travail, bien évidemment. C'est le savoir-faire et le faire savoir.
Alors savoir-faire, ce n'est pas donné à tout le monde, ce n'est pas facile. Faire savoir, c'est un peu plus facile, mais il faut de la pédagogie et quelquefois, il y en a qui font savoir ce qui n'est pas vrai. Aussi. Est-ce que nous allons sommer HYGEA. A la vérité HYGEA, c'est nous, c'est vous..
Quand nous invitons ici Monsieur Demorteel, Directeur général d'HYGEA, c'est pour quoi ? C'est un exercice de pédagogie, effectivement, d'explicitation. Ce sont des chiffres impressionnants, c'est une machine terrible. Je lis évidemment le mécontentement quand l'un ou l'autre sac n'est pas ramassé, mais il faut se rendre compte aussi de toute la machine qui est en route. Et donc, quand la ville la plus importante, le Bourgmestre de la ville la plus importante, mais je pense qu'il n'y a pas que le Bourgmestre qui le demande. C'est une majorité à trois partis et il me semble qu'un autre parti, un autre Président demandait aussi cela, en tout cas en campagne électorale et probablement encore aujourd'hui. C'est un signal très important qu'il faut pouvoir entendre. La ville de Mons, ce n'est pas n'importe quelle ville. Est-ce que nous avons entendu que des personnes se plaignaient de disposer de sacs poubelles trop longtemps pendant la canicule aussi? Est-ce qu'il existe des points d'apport volontaire aussi? Est-ce que ce système est à disposition jour et nuit aussi?
Ce que Monsieur Van Houter essaie de vous expliquer, c'est que nous n'avons pas besoin de faire une demande telle que celle-là publique. Nous avons un administrateur en la personne de Monsieur Labar. Nous avons également des membres de l'Assemblée générale. Il a été clairement répondu, il a clairement été dit qu'un Conseil d'administration se tiendrait en toute connaissance de cause. Qui dit plus de collecte dit plus de camions. 600 000 euros un camion. Temps de livraison, deux ans, deux ans. Qui dit plus de collectes dit plus de personnes engagées. La ville de Mons, ce n'est pas une petite ville. Et si vous le faites pour la ville de Mons, vous allez réfléchir sur l'ensemble du territoire. Ce qui est dit par certains, c'est qu'après avoir fait tout l'exercice de calcul financier d'un service idoine à la législature passée tel qu'il existe aujourd'hui et qui en termes de tri de déchets, vous le dites vous-même, a remarquablement bien fonctionné. Un tiers de déchets collectés en moins à Binche, un tiers. C'est impressionnant. On peut toujours faire mieux mais on vient aussi de plus difficile. Il va falloir alors réfléchir à un autre modèle, avec moins de tri, avec plus de collecte, avec moins de tri, inévitablement. Quand vous laissez une propension plus grande à déposer des sacs, la nature humaine est celle-là.
Vous comprenez ? Ce n'est pas une critique.
Plus vous ouvrez le champ des possibilités, plus les gens ont des possibilités de… Voilà.
Et donc vous faites comme moi, vous voyez un peu ce qui vous reste comme place dans le sac et vous dites c'est quand qui passe et la semaine prochaine c'est quoi ? C'est comme ça que l'on fait.
A la vérité, on vient à peine de terminer ce calcul, on vient à peine d'augmenter les taxes et pas un montant de taxe au hasard, le montant de taxe commune par commune a été calculé en fonction

du service qui va être rendu jusque 2030 par rapport à une courbe où on paye moins et puis on paye plus. La ville de Mons a des réserves. La ville de Binche, là, en a moins. Et il y en a qui n'en ont pas du tout. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que cet appel, c'est aussi un appel à un service supplémentaire qui va demander un financement complémentaire par qui ? Par les Villes et Communes qui vont le répercuter obligatoirement sur qui ? Les citoyens.
Cela veut dire une augmentation de la taxe poubelle. J'ai lu les interviews, j'étais en congé, je remercie d'ailleurs Monsieur Van Houter qui me remplaçait à ce moment-là, réponse que je trouve très équilibré. Franchement, j'ai apprécié. Et il dit aussi qu'il y a un travail au niveau du Gouvernement de Wallonie. Nous sommes plusieurs à interpeller le Gouvernement de Wallonie et je pense qu'autour de la table, tous les partis en appellent effectivement à une réflexion poussée en la matière. Je pense que ce ne sera pas le vote le plus antagoniste qui pourra exister au niveau de la Région wallonne en se disant tiens, il y a des sociétés qui produisent un type de déchets qui n'est pas facilement traitable, et je pense, ce que je sais, c'est que le travail est en cours au Gouvernement de Wallonie. Il y en a ici, de l'autre côté de la table, qui en savent encore beaucoup plus que moi. Et donc je souhaite à leur Parti, à leur Ministre, à leur Gouvernement un bon travail parce qu'à la vérité ça fait plusieurs années que je pense qu'on peut changer la donne.
J'avais d'ailleurs interpellé la Ministre précédente, Madame Tellier, disant qu'en envoyant des courriers, en envoyant des sacs poubelles, on ne faisait qu'alourdir la facture. On envoie plus de sacs poubelles aujourd'hui parce qu'en fait ça finissait par coûter plus cher. On avait fait le calcul, Monsieur le Directeur général, on était quoi? 1,3 million au niveau de toute la Wallonie? Et donc les obligations qu'on nous donnait finissaient par nous couter plus cher. Et donc, je ne suis pas le seul à penser que rien n'est gratuit. Un service supplémentaire engendrera des coûts supplémentaires. Il y a des administrateurs qui sont très compétents au niveau d'HYGEA. Je pense que les réunions vont se multiplier ici en vue d'un Conseil d'administration d'automne, j'imagine, pour une prise de décision parce qu'après ça va être budgétaire. C'est-à-dire que s'il y a une décision qui est prise en faveur de cette mesure, en fonction de la ville, de la commune que vous habitez, si vous adhérez ou pas, ou pas, ou si tout le monde doit adhérer, comme on le fait collectivement aujourd'hui. Je ne suis pas devin en la matière, sans jeu de mots, et donc on verra ce qui va devenir là-dessus.»

Monsieur Cédric Lecocq :

« Comme vous l'avez dit, il y a une réflexion qui doit se faire aussi à d'autres instances. Voilà, je ne vais pas vouloir rouvrir la question, mais il y aura d'autres moments, parce que je pense qu'il y a aussi une question de salubrité publique, une question d'hygiène, avec des fortes chaleurs, des canicules, quelles sont les responsabilités des pouvoirs locaux en termes d'hygiène? Il y a des parents qui ont des enfants en bas âge ou des adultes aussi avec les fameux Pampers Tena, etc. Il y a beaucoup de liens indirects qui fait qu'il y a aussi une question d'hygiène, de salubrité publique, de base, qui pose problème, parce que nos jardins deviennent des zones de stockage, en fait, avec toutes les nuisibles et autres qui peuvent aussi atteindre nos poubelles. Mais voilà, je ne veux pas réouvrir la question, mais ça méritera d'autres questions dans le futur. »

Monsieur Laurent Devin :

« Monsieur le président du CPAS, est-ce que vous êtes à 30 % de revenus d'intégration sociaux supplémentaires, comme monsieur Lecocq l'annonçait dans les chiffres prédits par le gouvernement Arizona ? »

Monsieur Vincent Noteboom :

« Selon les chiffres de l'ONEM, à la première vague, nous attendions 558 personnes. Il y en a 319

qui se sont présentées et 232 qui ont obtenu le RI. La moyenne belge est de 44 %, la moyenne wallonne de 49 %, la moyenne belge, 49 en Wallonie et à Binche, nous sommes à 42 %. Pour la 2e vague, les chiffres sont en évolution, parce que comme il y a eu les vacances, on n'a pas encore vraiment les chiffres. On pourra communiquer au mois de septembre.
Je peux aussi vous dire qu'il y a 896 PIS qui ont été signés, dont 105 étudiants. »

Monsieur Laurent Devin :

« Sur combien ? »

Monsieur Vincent Noteboom :

« Sur un total de 970 personnes »

Monsieur Laurent Devin :

« Et donc les chiffres qui ont été donnés dans la presse à un moment donné, Monsieur le Président de CPAS, vous en pensez quoi sur Binche? »

Monsieur Vincent Noteboom :

« Il se vérifient. Ils sont même un peu plus élevés. »

Monsieur Cédric Lecocq :

« oui, donc on est loin des 30 %, bien sûr, et donc on voit vraiment qu'il y a un vase communicant qui est renvoyé aux charges des communes. Je trouve que c'est interpellant. J'ai hâte de voir les chiffres que vous allez présenter en septembre, parce qu'on sait qu'il y a une vague qui est là en cours, et c'est inquiétant aussi, parce qu'on dirait que certains, au Gouvernements Arizona, font des comptes d'apothicaires. Mais la réalité, c'est après les contribuables de notre commune qui payent la facture et une lourde facture avec des conséquences sur d'autres, parce que c'est un vase communicant, sur d'autres services publics en fait. Et donc, je me pose beaucoup de questions pour le futur de notre commune sur ses comptes. Mais alors, il y a aussi un autre truc interpellant. Vous dites sur les 519 personnes, 232 qui ont eu le RIS, c'est bien ça? Sur la première vague.
Donc il y a une différence et donc il y a une catégorie de personnes qui échappent au radar, échappent à un suivi, un service social, ce qui a un impact financier, je présume sur des familles. S'ils ne sont plus dans les radars, ça va avoir un impact sur notre territoire, sur la consommation intérieure de notre commune aussi, parce qu'ils consomment. Donc je suis vraiment interpellé par les chiffres et je trouve que ça serait intéressant d'avoir un débat là-dessus et que justement il y a peut-être aussi des réactions en septembre du Collège. »

Monsieur Laurent Devin :

« Ce qui a été décrit par le gouvernement Arizona et le Ministre Président wallon, c'était un tiers va aller au CPAS, 33 %. On est monté jusqu'à 57 %, me semble-t-il, dans une première vague. Cinquante-sept pour cent se sont présentés. Si j'ai bien compris, 42 % ont obtenu un revenu d'intégration sociale. Un tiers allait trouver un emploi. De ce que j'ai lu dans les médias, c'est 10 % en fait. J'ai lu 3 %, j'ai lu 10 %, je ne sais pas combien c'est exactement, et puis tout le reste, c'est

sans ressources en plus.
Et comme vous le souhaitez, on va actualiser les chiffres. En fait, on les actualise chaque mois, évidemment. Et donc ici, nous attendons la fin du mois d'août pour actualiser les chiffres. »

Monsieur Laurent Devin :

« Et pour terminer, j'imagine, la charge de travail aussi pour le personnel du CPAS dans cette phase. »

Monsieur Vincent Noteboom :

« Oui. Ils font un travail remarquable et c'est très compliqué pour eux. La charge c'est très compliqué. »

Monsieur Cédric Lecocq :

« Je peux imaginer aussi émotionnellement. Je m'associe de tout cœur aussi avec le personnel du CPAS . »

Monsieur Laurent Devin :

« Je tiens également à féliciter les Conseillers du CPAS qui, durant l'ensemble des vacances, ont tenu tous les comités spéciaux. Ceux qui étaient présents, félicitations, parce qu'il faut pouvoir encore aider les gens, même en période de congés. Et donc nous avons eu une réunion au sein du Parti socialiste jeudi passé, on a beaucoup échangé en la matière. Monsieur Lecoq, est-ce que la pauvreté gagne du terrain? La réponse est oui.
On a organisé une opération rentrée solidaire, scolaire, solidaire. Aujourd'hui on vient frapper à la porte pour avoir les cartables, même quand on n'est pas chez Caritas, même quand on n'est pas encore aujourd'hui, quand on n'est pas chez MASABER, qu'on n'est pas la Croix-Rouge, qu'on n'est pas notre logique, qu'on n'est pas au Biseau, qu'on n'est pas au Sulkies. On sait que c'est là qu'il faut aller frapper à la porte. Les gens viennent frapper à la porte. Donc je ne vais pas faire de misérabilisme ici, mais est-ce que la pauvreté gagne du terrain? La réponse est oui, bien évidemment. »

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

PLAN DE COHESION SOCIALE

Monsieur Davy FIORDALISO quitte la séance avant la discussion du point.
Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

17. Nomination des membres pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée de la Ville de Binche (2026-2030)

Le Conseil communal est invité à désigner les 15 membres effectifs (les autres comme suppléants) pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (2026-2030).

Désignation des 15 membres effectifs :
1. BEAUTEMPS Caroline
2. BOURGIGNON Muriel
3. BREDARIOL Giuseppe
4. DEBRULLE Delphine
5. DELGAMBE Carine
6. ILHAN Genç
7. KERASIDIS Mary
8. LEFEBVRE Virginie
9. PIECHA Frédéric
10. SIMON Marie-Christine
11. VOLZAR Catherine
12. TILMANT Sophie
13. FIORDALISO Robin
14. JOURDAIN Christophe
15. NICOLAS Clémence
Désignation des membres suppléants :
1. FASOL Laetitia
2. DEVILERS Christel
3. SEGAUX Gilberte

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

18. Nomination des membres pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés de la Ville de Binche (2026-2030)

Le Conseil communal est invité à designer les 15 membres effectifs (les autres comme suppléants) pour la nouvelle composition du Conseil Consultatif Communal des Aînés (2026-2030)

Désignation des 15 membres effectifs :
1. BIASOTTO Mariella
2. BOUGARD Jeanne

3. BOUGARD Rita
4. HOYAUX Anne-Marie
5. KASPRZAK Amélie
6. MICHEL Ursmer
7. POURTOIS Murielle
8. PSALLAS Jean
9. VARSALONA Pompea
10. DE MIL Magali
11. DELVAL Emile
12. FRIERI Mario
13. VRAC Gérard
14. SEGAUX Gilberte
15. DAMIEN Dominique
Désignation des <u>membres suppléants</u> :
1. DESPRET Véronique
2. ROTOLO Francesca
3. DUMONCEAU Micheline
4. PIECHA Frédéric

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

<u>Excusé pour ce point :</u>
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

19. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 08 septembre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juillet 2026, point n°12, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Laurie LAMBERT, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 08 septembre 2025.

Accord à l'unanimité

<u>Excusé pour ce point :</u>
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

20. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes, à partir du 01 octobre 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 juin 2026, point n°22, par laquelle il est invité à désigner Monsieur DELIEGE Chris, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes, à partir du 01 octobre 2025.

Accord à l'unanimité

<u>Excusé pour ce point :</u>
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

21. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 14 avril 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 juin 2026, point n°21, par laquelle il est invité à marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Eve VAN BRITSOM, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 14 avril 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

22. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une institutrice maternelle en immersion Anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 13 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°21, par laquelle il est invité à désigner Mademoiselle Tess VAN DER VEEN, en qualité d'institutrice primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 13 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

23. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'un instituteur maternel en immersion Anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 13 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°103, par laquelle il est invité à désigner Monsieur Fabio MARTIN, en qualité d'instituteur maternel en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 13 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

24. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'un instituteur primaire en immersion Anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 14 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°105, par laquelle il est invité à désigner Monsieur Ryan RUMBAUGH, en qualité d'instituteur primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 14 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

25. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion Anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°104, par laquelle il est invité à désigner Madame Eloïse BRUYERE, en qualité d'institutrice primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

26. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°19, par laquelle il est invité à désigner Madame Alice DE WOOT DE TRIXHE, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à raison de 12 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

27. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 20 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°20, par laquelle il est invité à désigner Madame PACKO Isabel, en qualité de maîtresse de néerlandais à titre temporaire, à raison de 20 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

28. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 6 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 juin 2026, point n°106, par laquelle il est invité à désigner Mademoiselle Adelaïde MAESFRANCKX, en qualité de maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, à raison de 6 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

29. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'un instituteur primaire en immersion Anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Modification de sa délibération du 22 juin 2026 - Point n°103 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juillet 2026, point n°15, par laquelle il est invité à statuer sur la modification de sa délibération du 22 juin 2026, point n°106, relative à sa décision de désigner Monsieur Fabio MARTIN, domicilié à Chapelle-lez-Herlaimont, titulaire du diplôme de bachelier instituteur maternel en immersion anglais, lui délivré par la Haute École Louvain en Hainaut de Braine-le-Comte, en qualité d'instituteur primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 13 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, comme suit : de désigner Monsieur Fabio MARTIN, domicilié à Chapelle-lez-Herlaimont, titulaire du diplôme de bachelier instituteur maternel en immersion anglais, lui délivré par la Haute École Louvain en Hainaut de Braine-le-Comte, en qualité d'instituteur primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'un instituteur primaire en immersion Anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 16 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Modification de sa délibération du 22 juin 2026 - Point n°105 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juillet 2026, point n°13, par laquelle il est invité à statuer sur la modification de sa délibération du 22 juin 2026, point n°105, relative à sa décision de désigner Monsieur Ryan RUMBAUGH, en qualité d'instituteur primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 14 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, comme suit : de désigner Monsieur Ryan RUMBAUGH, en qualité d'instituteur primaire en immersion Anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 16 périodes par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

31. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Demande de changement d'affectation d'une puéricultrice à titre définitif - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 08 juin 2026, point n°24, par laquelle il est invité à accepter ou à refuser la demande de changement d'affectation de Madame Jennifer MARTIN, puéricultrice à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, à dater de la prochaine rentrée scolaire, soit le 24 août 2026, sous réserve de réception des dépêches ministérielles octroyant les postes de puéricultrices dans les diverses implantations de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

32. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice maternelle à titre définitif, du 27 novembre 2025 au 15 décembre 2025, du 16 décembre 2025 au 04 janvier 2026, le 10 février 2026 et le 12 mai 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 juin 2026, point n°22, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Véronique DEVIERE, puéricultrice maternelle à titre définitif, du 27 novembre 2025 au 15 décembre 2025, du 16 décembre 2025 au 04 janvier 2026, le 10 février 2026 et le 12 mai 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

33. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une puéricultrice à titre définitif, du 16 avril 2026 au 19 avril 2026 et le 11 mai 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 juin 2026, point n°21, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Jennifer MARTIN, puéricultrice à titre définitif, du 16 avril 2026 au 19 avril 2026 et le 11 mai 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

34. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 17 avril 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 juin 2026, point n°19, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Séverine WILPUTTE, institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 17 avril 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

35. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de CPC à titre définitif, le 19 mai 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 juin 2026, point n°20, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Estelle CHYZY, maîtresse de CPC à titre définitif, le 19 mai 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

36. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de CPC à titre définitif, le 31 mars 2026, le 19 mai 2026 et le 02 juin 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 06 juillet 2026, point n°17, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Estelle CHYZY, maîtresse de CPC à titre définitif, le 31 mars 2026, le 19 mai 2026 et le 02 juin 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

37. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à charge de la ville de Binche du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, à raison de 6 périodes par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°19, par laquelle il est invité à désigner Madame Emma BARBIER, en qualité de maîtresse de néerlandais, à raison de 6 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche en fonction principale, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

38. Enseignement fondamental - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une d'institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison d'une période par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026 - Annulation et abrogation de sa délibération du 6/07/2026 - Point 14 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°13, par laquelle il est invité à annuler sa délibération du 6 juillet 2026, point n°14, relative à la désignation de Madame Sevgi POLAT, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison d'une période par semaine, du 24 août 2026 au 30 septembre 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

39. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois non vacants durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°15, par laquelle il est invité à donner son accord quant à la désignation de Madame Valérie DEHERDT, institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2025-2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

40. Enseignement fondamental - Binche 2 - Année scolaire 2025/2026 - Prolongation de la désignation d'un directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines en remplacement du titulaire absent - à partir du 4 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°10, par laquelle il est invité à statuer sur la prolongation de la désignation de Monsieur Wesley SALDI, en qualité de directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant de moins de 15 semaines, à raison d'un temps plein, soit 24 périodes par semaine, à l'école communale fondamentale Binche 2, en remplacement de Madame Marie-Julie BAERT, déclarée en pension temporaire, à dater du 4 juillet 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

41. Enseignement Fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Démission des fonctions d'un commun accord d'un directeur à titre temporaire dans un emploi de plus de 15 semaines, pour la totalité de sa charge, à dater du 3 juillet 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°9, par laquelle il est invité à statuer sur la démission des fonctions d'un commun accord de Monsieur Christophe SAMPOUX, en qualité de directeur à titre temporaire dans un emploi de plus de 15 semaines, pour la totalité de sa charge, à dater du 3 juillet 2026, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

42. Enseignement fondamental - Année scolaire 2025-2026 - Désignation et

affectation d'une institutrice maternelle, dans des emplois vacants et non vacants durant l'année scolaire 2025-2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°8, par laquelle il est invité à donner son accord quant à la désignation de Madame Amandine URBAIN, institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants et non vacants, dans les écoles communales fondamentales subventionnées de la Ville de Binche, durant l'année scolaire 2025-2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

43. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2025/2026 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, du 26 septembre 2025 au 02 novembre 2025, du 17 mars 2026 au 29 mars 2026 et du 26 juin 2026 au 28 juin 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°29, par laquelle il est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Valentine TILMANT, institutrice maternelle à titre définitif, du 26 septembre 2025 au 02 novembre 2025, du 17 mars 2026 au 29 mars 2026 et du 26 juin 2026 au 28 juin 2026.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

44. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2026/2027 – Désignation d'un professeur de peinture, à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 4 périodes par semaine et de formation pluridisciplinaire dans un emploi non vacant, à raison de 7 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°48, relative à la désignation de Madame Ariana CUEVAS, en qualité de professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 4 périodes par semaine, et de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, en remplacement de Madame Eva GODART, à raison de 7 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

45. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2026-2027 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 6 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026,

point n°55, relative à la désignation de Madame Aurane DE WACHTER, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi vacant, à l'Académie des Beaux-Arts et Arts Décoratifs de la Ville de Binche, à raison de 6 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

46. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans des emplois non vacants, à raison de 6 périodes par semaine et de 3 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°56, relative à la désignation de Monsieur Alexandre DUFRASNE, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans des emplois non vacants, à l'Académie des Beaux-Arts et Arts Décoratifs de la Ville de Binche, à raison de 6 périodes et de 3 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

47. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine et dans un emploi non vacant, à raison de 2 périodes par semaine et de préparatoire pluridisciplinaire à titre définitif et à raison de 17 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°47, relative à la désignation de Madame Christine FONTEYN, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine et dans un emploi non vacant, à raison de 2 périodes par semaine et en qualité de professeur de préparatoire pluridisciplinaire à titre définitif, à raison de 17 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

48. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur d'Histoire de l'Art à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 3 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°45, relative à la désignation de Madame Hélène JACQUES, en qualité de professeur d'Histoire de l'Art à titre temporaire, dans un emploi vacant, à raison de 3 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

49. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°49, relative à la désignation de Monsieur Fabrice GILLET, en qualité de professeur de trompette à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 24 août 2026, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

50. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 3 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 7 périodes par semaine et d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°51, relative à la désignation de Madame Céline HANNEUSE, en qualité de professeur de diction/déclamation, à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 3 périodes par semaine, et à titre définitif, à raison de 7 périodes par semaine, et d'art dramatique, à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif, à raison de 12 périodes par semaine à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

51. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de diction-déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant et à raison de 7 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°52, relative à la désignation de Madame Maud PELGRIMS, en qualité de professeur de diction, à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 7 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :

Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

52. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de chant à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°53, relative à la désignation de Madame Lucia PELLEGRINO, en qualité de professeur de chant à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 5 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

53. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes par semaine et dans un emploi non vacant à raison de 1 période par semaine, d'accompagnement piano à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 1 période par semaine et de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°54, relative à la désignation de Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 2 périodes par semaine et dans un emploi non vacant à raison de 1 période par semaine, d'accompagnement piano à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 1 période par semaine et de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

54. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°57, relative à la désignation de Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, à partir du 24 août 2026, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

55. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027- Désignation d'un professeur de chant POP à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 10 périodes par semaine et de chant choral à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 4 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°58, relative à la désignation de Madame Laura QUENON, en qualité de professeur de chant POP à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 10 périodes par semaine, et de chant choral à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

56. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine et à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°59, relative à la désignation de Monsieur Étienne WALHAIN, en qualité de professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 5 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

57. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 20 périodes par semaine à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°60, relative à la désignation de Madame Laurence WALLAERT, en qualité de professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 16 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

58. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2026/2027 - Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 10 périodes par semaine, dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif à raison de 12 périodes par semaine à partir du 25 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026,

point n°50, relative à la désignation de Monsieur Antoine GOUDESEUNE, en qualité de professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant, à raison de 10 périodes par semaine, dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine et à titre définitif, à raison de 12 périodes par semaine, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

59. Enseignement artistique à horaire réduit - Conservatoire Marcel Quinet - Année scolaire 2026-2027 - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et de musique de chambre à titre définitif du 17 août au 19 octobre 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°62, par laquelle il décide d'accorder à Monsieur François ANDRÉ, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, à raison de 8 périodes par semaine, du 17 août au 19 octobre 2026.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

60. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de musique, danse et déclamation - Personnel - Année scolaire 2025/2026 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de chant à titre temporaire - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, du 9 au 10 février 2026, du 2 au 3 avril 2026, du 19 au 20 mai 2026 et du 18 au 19 juin 2026, de Madame Laura QUENON, professeur de chant à titre temporaire.

Accord à l'unanimité

Excusé pour ce point :
Monsieur Davy FIORDALISO, Conseiller;

61. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Conservatoire Marcel Quinet - Année scolaire 2026/2027 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'une surveillante-éducatrice, à titre définitif, du 24 août 2026 au 2 juillet 2027 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 juillet 2026, point n°63, par laquelle il décide d'accorder à Madame Nancy GRUMELLI, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, à raison de 9 heures par semaine, du 24 août 2026 au 2 juillet 2027, afin d'exercer 9 heures à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Monsieur Davy FIORDALISO entre en séance avant la discussion du point.

62. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2026-2027 - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire et à titre définitif, à

raison de 36 heures par semaine, à partir du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal 31 juillet 2026, point n°46, relative à la désignation de Madame Nancy GRUMELLI, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire et à titre définitif, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, et à titre temporaire, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 24 août 2026.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN